



RAPPORT DE LA COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 10-2021

Réouverture de la garderie *Les Chattons* dotée de 49 places, dont 29 places à disposition de Renens et du Réseau Renens-Crissier

Date : 29.11.2021 / 20h00

Lieu : garderie Les Chattons, Chemin de la Roche 1-3, 1020 Renens

1. Commission

Membre	Présent.e	Excusé.e	Absent.e
Rachid TAAROUFI (Président / PS)	X	-	-
Cristina BAQUERO (Les Verts)	X	-	-
Elodie GOLLAZ GRILLI (PLR)	X	-	-
Rosana JOLIAT (PLR)	X	-	-
Marta PINTO (Fourmi Rouge)	X	-	-
Naim SMAKIQI (PS)	X	-	-
Andreia TIAMBO (Les Verts)	X	-	-
Silvio TORRIANI (Fourmi Rouge)	X	-	-
Ignacy WILCZINSKY (UDC)	X	-	-

2. Invité.e.s

Karine Clerc, Municipale, Enfance - Cohésion

sociala Georges-Henri Chevallaz, Chef de service

Jean-François Clément, Syndic

3.Introduction

La commission a commencé par une visite guidée et a constaté que les locaux sont adaptés pour accueillir des enfants.

Ce préavis répond au besoin urgent de placer des enfants suite à l'annonce de fermeture de la garderie les Chattons le 27 mai 2020 et à l'interpellation de Mme Elodie Golaz "Fermeture d'une garderie à Renens" au conseil du 15 juin 2020. La municipalité a souhaité profiter de l'opportunité de développer un nouveau type de partenariat (commune, canton, privé).

4. Questions – réponses

- **Y aura-t-il une subvention de démarrage ?**
 - o Sur demande, La FAJE pourrait partiellement subventionner le démarrage. Aussi la municipalité fera-t-elle une demande à l'OFAS sans garantie de réponse favorable.
- **Qu'en est-il de la conformité des locaux de la garderie ?**
 - o Il y a moins d'un an et 1/2, une autorisation de conformité a été livrée. Bien que les exigences du canton soient plus élevées, la mise en conformité sous de nouvelles normes n'entraînera pas d'énormes frais. C'est pourquoi ces frais n'ont pas été budgétés dans le projet.
- **Qu'advient-il en cas de rupture de contrat entre la commune et l'exploitant de la garderie pop e poppa ?**
 - o Une convention tripartite (Commune, pop e poppa, propriétaire) permettra de limiter les risques en cas de rupture du contrat entre l'association et la commune. Cette dernière prendra en charge l'exploitation de la garderie afin de continuer d'offrir des places aux enfants sans interruption.
- **Une commissaire salue la démarche agile menée par la commune engageant un partenariat public-privé et une collaboration visant à offrir des places aux personnes au bénéfice du RI pour les soutenir dans leur processus d'intégration professionnelle. Ceci malgré le fait que le nombre de places offertes reste insuffisant.**
 - o La municipalité ajoute que même si le processus paraît long, il est nécessaire de prendre le temps de discuter et de faire valider les demandes des différentes parties afin de garantir de meilleurs résultats.
- **Qu'en est-t-il de la gestion de la disponibilité des places en cas d'urgence, et notamment pour les personnes en RI ?**
 - o La garderie place les enfants en fonction de listes d'attente en tenant compte des priorités des situations des familles. Toutefois, elle reste armée, comme les autres structures, pour offrir une place en cas de situation exceptionnelle (sécurité de l'enfant, hospitalisation d'une maman d'une famille monoparentale).
- **Les places proposées sont publiques ou privées ?**
 - o Il s'agit bien de places réseau (donc publiques) gérées par une organisation privée qui s'engage à respecter les normes publiques.
- **Qui gère la liste d'attente de cette garderie à Renens ?**
 - o La commune.
- **Pourquoi ne pas offrir 49 places au démarrage puisque le besoin existe ?**
 - o En raison de la situation social et sanitaire, une partie des parents hésite à confirmer l'inscription de leur enfant. Sachant que l'offre pour les enfants du groupe Moyens (30-36 mois à l'entrée à l'école), satisfait dans cette période spéciale les demandes prioritaires, l'ouverture d'un groupe de Moyens est différée. Dès que la demande sera avérée, le passage à 49 places sera mis au plus vite en place.

- **Une commissaire regrette le manque flagrant de places de nurserie à Renens qui pourrait fidéliser les parents.**
 - La municipalité précise qu'il y a très peu de projets pour le préscolaire par rapport à ceux destinés au parascolaire nécessitant moins de moyens. De plus, la commune se doit de garantir des places pour les enfants qui passent de la nurserie à une autre catégorie.
- **Une commissaire émet le souhait d'une ouverture rapide**
 - La municipalité rappelle qu'il s'agit aussi de son souhait mais comme il a été précisé auparavant, le processus des validations et la préparation de l'exploitation par un nouveau partenaire nécessite du temps.
- **La gestion RH est-elle de compétence communale ? Qu'en est-il de favoriser l'engagement du personnel de Renens ?**
 - Les RH sont de la compétence de l'association exploitant la garderie. Toutefois, à compétences égales, elle devrait privilégier des personnes de Renens lors du recrutement : les facteurs proximité, disponibilité et réactivité entrent en compte.
- **Que signifie la formulation *équilibre socio-économique des familles* dans la gestion des places (dernier paragraphe du point 4.2) ?**
 - Renens se contente de placer un nombre défini de RI. Le but est d'éviter de concentrer toutes les situations sociales complexes dans la même structure.
- **Comment s'effectuera la création d'un 10% EPT ?**
 - La charge administrative de la nouvelle garderie sera affectée au service d'accueil, et assurée par l'augmentation de 0.1 EPT, d'un.e employé.e administratif.ve du secteur Enfance.
- **Quel est le coût par place ?**
 - Il est difficile de déterminer un coût exact car il dépend, entre autre, du type de place (nurserie, trotteur...), du revenu des parents, du nombre d'enfants par groupe. De plus, chaque réseau définit son propre calcul pour valider ensuite des subventions.
- **Qu'en-t-il de l'augmentation du nombre de places préscolaires à l'horizon 2030 mentionnée dans le préavis. (Tableau : point 4.5) ?**
 - Un projet d'une nouvelle garderie notamment avec une nurserie en partenariat avec le privé est en cours. La commune souhaite une réalisation d'ici 2026. Néanmoins, elle reste attentive aux critères fonciers. Elle profite de la question pour remercier l'actuelle propriétaire, qui malgré la situation socio-économique, a pu garder les locaux et soutenir le projet de la commune de Renens.
- **Une commissaire rappelle que les conditions de travail dans les crèches privées ou publiques sont similaires et que la commune pourrait soutenir les familles plaçant leurs enfants dans le privé.**
 - La Ville collabore déjà avec des exploitants privés, qui sont partenaires du Réseau Renens-Crissier. Des conventions inter-réseaux permettant à des familles de conserver une place après un déménagement jusqu'à la fin d'une année dite scolaire sont également signées. Par contre, aucune participation pour le placement dans des garderies privées non membres d'un réseau n'est envisagée. D'une part, ces structures ne sont pas bénéficiaires des subventions de la FAJE. Et d'autre part, il faut garder la maîtrise de l'offre au niveau du budget et de la gestion des nombreuses places offertes dans le Réseau. Il serait dommageable pour le Réseau d'avoir une place libre dans une structure du Réseau, et parallèlement de subventionner une place dans une garderie privée. De plus, le Réseau s'assure de la qualité des prestations offertes par ses structures, vérifie les comptabilités, et garantit aux familles une équité de traitement, ce qui serait impossible à offrir avec des garderies hors réseau.
- **Un commissaire informe que c'est à l'unanimité que la commission des finances COFIN accepte les conclusions du préavis.**

5. Vote final

Après délibération, c'est à l'unanimité les membres de la commission du préavis N° 10-2021 proposent au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 10-2021 de la Municipalité du 1^{er} novembre 2021,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTTE, les charges supplémentaires au budget 2022, inhérentes à l'achat, à terme, de 29 places à la garderie Les Chattons, correspondant à un montant total de **CHF 549'600.-**, dont CHF 539'600.- à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie Les Chattons, et CHF 10'000.- à imputer aux comptes Nos 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

PREND ACTE que soient portées au budget 2023 et suivants, les charges supplémentaires inhérentes au présent préavis, à imputer au compte N° 7100.3655.22 - Participation Renens au déficit de la garderie Les Chattons et aux comptes Nos 7100.3011.00 à 7100.3050.00 - Traitements du personnel fixe, allocations et cotisations patronales;

ACCEPTTE qu'en cas de fin de collaboration avec l'association pop e poppa, la Municipalité de Renens s'engage par convention à reprendre le bail à loyer des locaux de la garderie Les Chattons, sis au chemin de la Roche 1-3 à 1020 Renens.

Cristina BAQUERO

Elodie GOLLAZ GRILLI

Rosana JOLIAT

Marta PINTO

Naim SMAKIQI

Andreia TIAMBO

Silvio TORRIANI

Ignacy WILCZINSKY

Rachid TAAROUFI - président